

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 20 mai 2014, sur la pétition: «Pour l'installation d'un système de rafraîchissement de l'air au Grand Théâtre».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-299 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner cette pétition P-299 du 8 décembre 2012, est bien mentionné dans le paragraphe «Réponses aux demandes du Conseil municipal» de la demande de crédit PR-1063 et nous vous confirmons que le présent projet de rénovation partielle et de création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre de Genève répond à cette pétition et mettra en œuvre le principe de rafraîchissement de la salle.

Ainsi, les installations de ventilation existantes seront remplacées et le bâtiment sera équipé avec des installations de ventilation double-flux performantes à haut rendement. La production de chaleur existante sera entièrement remplacée par l'association d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau et d'une chaudière à gaz à condensation. Cette pompe à chaleur permettra de produire de l'eau rafraîchie en période estivale pour les besoins de la salle de spectacle et de la salle de répétitions située sous le parterre. Ce rafraîchissement sera véhiculé par les deux nouveaux appareils de ventilation double-flux dédiés à ces espaces. Les locaux créés sous la toiture de la salle seront raccordés sur le réseau de la salle pour bénéficier également d'un rafraîchissement.

Par ailleurs, la coupole de la tour de scène qui sert actuellement au désenfumage sera utilisée comme ventilation naturelle nocturne. Celle-ci permettra d'évacuer les charges importantes dégagées par les installations d'exploitations scéniques.

La ventilation par les ouvrants, donnant notamment dans le saut-de-loup pour les ateliers, sera conservée. Les installations de ventilation d'exploitation pour les ateliers bois et soudure seront remises à niveau au cas par cas.

D'autre part, une installation double-flux pour l'extension, sous le trottoir côté boulevard du Théâtre avec un rafraîchissement adiabatique, sera privilégiée partant du principe que la climatisation active des locaux d'extension est exclue au regard de la loi.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani